



OFFICE DES CEREALES

Avis de Consultation N° C1/0006/22

L'Office des Céréales lance une consultation pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène. Seules les entreprises agréées par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat dans l'activité B2 (Electricité) Catégorie C2 ou + peuvent participer à la présente consultation.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 7 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermée et scellée, libellée au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR –Consultation N° C1/0006/22: Fourniture, Installation et Mise en service d'un groupe électrogène**».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **09 Mars 2022**, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **90 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non conforme au cahier des charges ou qui ne contient pas la caution Bancaire (**1000 Dt**) ou qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée.

